



2022

# RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE :

PLAN D'ACTION VISANT DES  
ESPÈCES MULTIPLES  
dans le parc national du  
Canada de la Péninsule-Bruce  
et dans le parc marin national  
du Canada Fathom Five  
(2016-2021)



Parks  
Canada

Parcs  
Canada

Canada

## Citation recommandée :

Agence Parcs Canada, 2022. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five (2016-2021). Série de rapports sur les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 23 p.

Pour obtenir des copies du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de la résidence, les programmes de rétablissement, les plans d'action et d'autres documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html)<sup>1</sup>.

**Droits d'auteur :** Parcs Canada est détenteur des droits d'auteur de toutes les photos, sauf indication contraire.

**Photos : Illustrations de la couverture**, dans le sens horaire à partir du haut de la page : Île Bears Rump, Jordan Howard; hyménoxys herbacé, Tyler Miller; Engoulevent d'Amérique, iStock; tortue serpentine, Tricia Robins. **Cette page :** Couleuvre mince, Spencer Bennett. **Page i :** Chardon de Hill, Spencer Bennett. **Page ii :** Arnoglosse plantain, Jordan Howard. **Page iii :** Hyménoxys herbacé, Tyler Miller. **Page 1, de gauche à droite :** Massasauga, Spencer Bennett; arnoglosse plantain, Jordan Howard; petite chauve-souris brune, Jordan Howard; hyménoxys herbacé, Tyler Miller; littoral de la péninsule Saugeen (Bruce), Jordan Howard; touladi, Alex Duncan; iris lacustre; tortue serpentine, Tricia Robins; couleuvre tachetée, Matthew Goertz; bienveillant protégeant un nid de tortues avec un protecteur. **Page 11, de gauche à droite :** Membre du personnel de l'Agence Parcs Canada (APC) manipulant un protecteur de nid de tortues; monticule de nidification du secteur du lac Cyprus avec des protecteurs au-dessus des nids de tortues, Tricia Robins; tortue serpentine circulant dans un écopassage. **Page 12, de gauche à droite :** Pêcheurs de la Nation Ojibway de Saugeen (NOS) prélevant des spécimens de cisco de profondeur, Alex Duncan; cisco de lac, Alex Duncan. **Page 17 :** Littoral de la péninsule Saugeen (Bruce), Tanya Markvart. **Page 18 :** Tourbière minérotrophe du secteur Singing Sands, Matthew Goertz. **Page 19 :** Membre du personnel de l'APC en train de dégager un nid de tortues. **Page 20 :** Platanthère blanchâtre de l'Est, Tyler Miller.

Also available in English under the title:

Implementation Report: Multi-species Action Plan for Bruce Peninsula National Park and Fathom Five National Marine Park of Canada (2016-2021)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-41275-7

N° de catalogue : CW69-21/23-1-2022F-PDF

*Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.*

---

<sup>1</sup><https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

# Préface

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires de [l'Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)<sup>2</sup> ont convenu d'adopter des lois, des règlements, des programmes et des politiques complémentaires afin d'assurer la protection efficace des espèces sauvages en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, ou LEP (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), un ou plusieurs plans d'action fournissent la planification détaillée du rétablissement appuyant l'orientation stratégique établie dans le programme de rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées inscrites à la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur un éventail d'espèces dont la conservation est préoccupante au sein d'au moins un endroit géré par l'Agence, y compris des espèces qui nécessitent un plan d'action conformément à la LEP.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans le parc national de la Péninsule-Bruce (PNPB) et le parc marin national Fathom Five (PMNFF); en 2016, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five.

Conformément à l'article 55 de la LEP, il incombe au ministre compétent d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et des progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il l'évalue et établit un rapport, notamment sur sa mise en œuvre et ses répercussions écologiques et socioéconomiques, cinq ans après son entrée en vigueur. Il met une copie de son rapport dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a préparé le présent Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five (2016-2021).

La réalisation des objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut nécessiter un délai supplémentaire. Dans ces cas, une période de production de rapport de cinq ans peut ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition identifiés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. Parcs Canada surveille, évalue et, au besoin, adapte les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce, et produira tous les cinq ans des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition.

---

<sup>2</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement.html>

# Remerciements

Parcs Canada aimerait remercier les personnes qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five.

Nous reconnaissons le territoire traditionnel de la Nation Anishinabek, le peuple des trois feux : les Ojibways, les Odawas et les Pottawatomies. Nous témoignons notre gratitude à ses gardiens traditionnels, les Chippewas de Saugeen et les Chippewas de Nawash, qui portent aujourd'hui le nom de Nation Ojibway de Saugeen (NOS).

Parcs Canada est reconnaissant de sa relation étroite avec la NOS, avec qui, ensemble, nous prenons soin de la Terre mère.

Un certain nombre de partenaires clés ont contribué au Plan d'action visant des espèces multiples et à la compréhension accrue de l'Agence à l'égard de ces espèces en péril. L'Unité d'évaluation des pêches de la Première Nation des Chippewas de Nawash, les détenteurs du savoir de la Nation Ojibway de Saugeen, le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts, des partenaires universitaires ainsi que des citoyens participant à des activités de science citoyenne ont tous apporté une contribution extraordinaire.

Enfin, nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la protection de ces endroits exceptionnels grâce à des gestes simples, mais importants, comme sauver une tortue ou un serpent traversant la route, ou encore signaler l'observation de certaines espèces. Réunies, ces actions font une grande différence pour la conservation des espèces et des habitats rares du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five pour les générations futures.

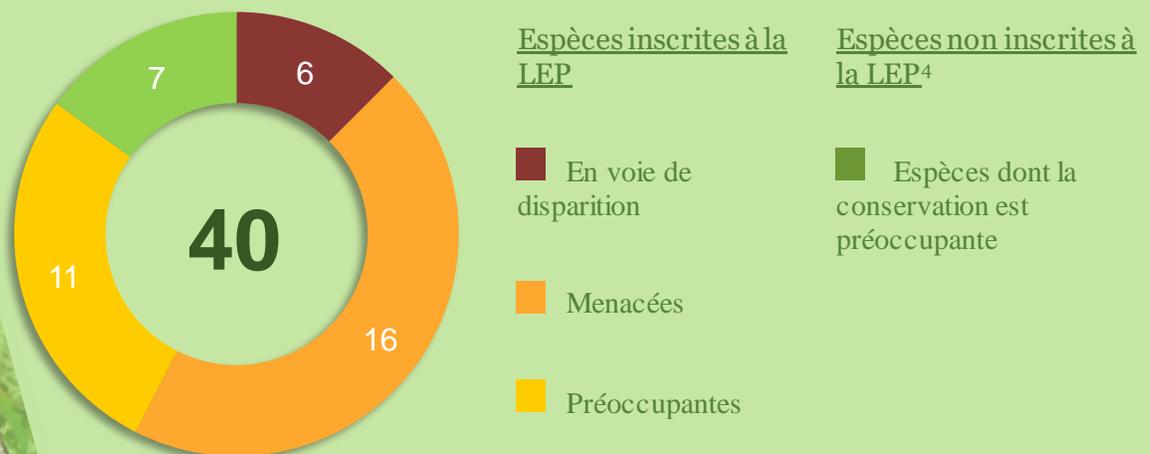
Miigwech, Merci, Thank you.

# SOMMAIRE

Le présent document porte sur la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five de 2016 à 2021. Il rend compte de la mise en œuvre des mesures définies dans le plan, évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition et analyse les répercussions socio-économiques.

## Espèces visées<sup>3</sup>

Le plan d'action portait sur 33 espèces figurant sur la liste de la LEP et 7 espèces dont la conservation est préoccupante. Les mesures et les objectifs locaux en matière de population et de répartition établis dans le plan d'action étaient axés sur les 13 espèces ci-dessous dont la survie et le rétablissement pourraient être largement touchés par des mesures de gestion au sein du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five : ours noir, iris lacustre, platanthère blanchâtre de l'Est, couleuvre mince, potamot de Hill, chardon de Hill, hyménoxys herbacé, massasauga, couleuvre tachetée, monarque, couleuvre royale, tortue serpentine et arnoglosse plantain.



<sup>3</sup> Les classifications de la LEP visant les espèces comprises dans le présent rapport pourraient différer de celles du Plan d'action visant des espèces multiples en raison de modifications apportées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* depuis la publication du plan d'action.

<sup>4</sup> L'inclusion d'espèces préoccupantes non inscrites à la LEP (espèces évaluées par le COSEPAC, espèces figurant sur une liste provinciale, espèces d'importance culturelle) en plus des espèces inscrites à la LEP permet à Parcs Canada d'utiliser un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur place.

# Mise en œuvre du plan d'action

On a déterminé 14 mesures (mesures de rétablissement) dans le Plan d'action visant des espèces multiples. La mise en œuvre du plan d'action est évaluée en déterminant quels progrès ont été réalisés en vue de mener à bien chaque mesure et est décrite à la partie 2 du présent rapport. Au cours de la période de cinq ans, 14 mesures ont été initiées<sup>5</sup> et 10 ont été achevées. Neuf autres mesures additionnelles dans le plan d'action ont été mises en œuvre étant donné que des ressources sont devenues accessibles ou que des partenariats ont été créés pour appuyer les travaux.



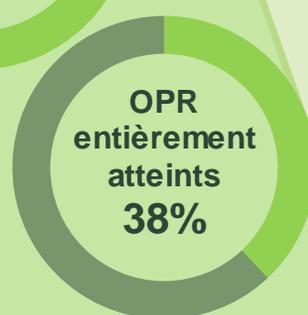
Mesures initiées<sup>5</sup>  
100%



Mesures achevées  
71%



OPR partiellement atteints<sup>6</sup>  
100%



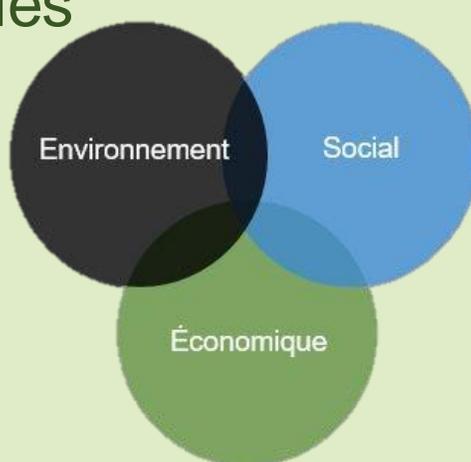
OPR entièrement atteints  
38%

## Répercussions écologiques

Au total, 13 objectifs locaux en matière de population et de répartition (OPR) ont été élaborés dans le plan d'action. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès réalisés vers l'atteinte de chacun des objectifs locaux en matière de population et de répartition et sont présentées à la section 3. Des progrès ont été réalisés pour tous les objectifs<sup>6</sup>, dont cinq ont été entièrement atteints.

## Répercussions socio-économiques

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects sont principalement attribuables aux restrictions imposées aux visiteurs dans certains secteurs du parc. Parmi les avantages, mentionnons les effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces et des occasions supplémentaires de faire participer les visiteurs, les collectivités locales, les Premières Nations et les groupes autochtones.



Environnement

Social

Économique

<sup>5</sup> Comprend les mesures achevées à 100 %.

<sup>6</sup> Comprend les OPR entièrement atteints.

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	i
REMERCIEMENTS	ii
1. CONTEXTE	1
2. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION	1
3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION	12
4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES	14
5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-CONOMIQUES	19



# 1. CONTEXTE

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du [Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five](#)<sup>7</sup> de 2016 à 2021, évalue les progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs en matière de population et de répartition et analyse ses répercussions socio-économiques. Il vise 40 espèces, y compris 22 espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées inscrites à la LEP (pour lesquelles un plan d'action est requis), ainsi que 11 espèces inscrites préoccupantes également inscrites à la LEP<sup>8</sup> et 7 espèces dont la conservation est préoccupante. L'ours noir est compris dans ce plan d'action, car il s'agit d'une espèce d'importance culturelle pour la Nation Ojibway de Saugeen.

Des objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été établis pour un total de 13 espèces dont le rétablissement pourrait être largement touché par les mesures de mise en œuvre au sein du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five : ours noir, iris lacustre, platanthère blanchâtre de l'Est, couleuvre mince, potamot de Hill, chardon de Hill, hyménoxys herbacé, massasauga, couleuvre tachetée, monarque, couleuvre royale, tortue serpentine et arnoglosse plantain.

# 2. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five est évaluée en mesurant les progrès réalisés pour accomplir les mesures de rétablissement énoncées dans le plan d'action (tableau 1). Veuillez vous référer au plan d'action original pour obtenir une description de chaque mesure, des résultats escomptés et des menaces auxquelles chaque mesure répond.

---

<sup>7</sup>Agence Parcs Canada, 2016. [Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five](#). Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa, v + 28 p.

<sup>8</sup>La situation de ces espèces pourrait avoir changé au cours de la période visée par le rapport.

En 2020, des restrictions ont été mises en place concernant les activités en milieu de travail dans le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five afin d'empêcher la propagation de la COVID-19. Par conséquent, certains relevés d'espèces et certaines mesures du plan d'action n'ont pu être réalisés au cours de cette période.

**Tableau 1 : Progrès réalisés en vue de l'achèvement des mesures de rétablissement mises en place par le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five (un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action visant des espèces multiples).**

<b>Espèces et mesure</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Progrès réalisés pour atteindre les objectifs</b>	<b>Progrès (% terminé)</b>
<b>1) Tous les serpents et toutes les tortues en péril :</b> Limitation de la vitesse sur les routes des parcs et sensibilisation des visiteurs à ce sujet en mettant en place une signalisation adéquate et des dos d'âne.	Réduction de la mortalité des serpents et des tortues attribuable à la circulation routière.	Des dos d'âne ont été installés dans le camping du lac Cyprus ainsi qu'un panneau de signalisation électronique pour réduire la vitesse sur la route du lac Cyprus. Des panneaux indiquant un passage pour animaux ont été installés sur les routes principales du parc. La vitesse moyenne mesurée sur la route du lac Cyprus a été réduite de 1 km/h.	100%
<b>2) Tous les serpents et toutes les tortues en péril :</b> Atténuation de la mortalité attribuable à la circulation routière grâce à la mise en place d'écopassages et d'« écoclôtures ».	Réduction de la mortalité des serpents et des tortues attribuable à la circulation routière.	Huit écopassages et écoclôtures connexes ont été installés le long des routes des parcs afin de réduire la mortalité des serpents et des tortues sur les routes; trois ont été installés sur les routes du lac Cyprus et du lac Emmett, et deux sur la route de la baie Dorcas. Des écoclôtures ont également été installées.	100%*
<b>3) Massasauga :</b> Collaboration avec d'autres autorités, au fur et à mesure que des occasions se présentent, en vue d'élaborer des pratiques de gestion exemplaires pour	Réduction des menaces pesant sur le massasauga du fait des activités humaines.	Des pratiques de gestion exemplaires visant à atténuer la mortalité sur les routes ont été élaborées en s'appuyant sur le travail des partenaires.	100%*

les activités se déroulant dans le parc et à l'échelle de l'écosystème global.			
<b>4) Massasauga :</b> Déplacement, à la demande, des serpents des propriétés privées adjacentes au parc; exploitation de cette activité pour faire passer des messages d'intendance.	Meilleure acceptation du massasauga par les résidents et compréhension de la façon de coexister avec lui. En conséquence, il y a réduction du nombre de mises à mort délibérées de serpents.	Parcs Canada a répondu aux demandes des propriétaires fonciers du voisinage, en relocalisant les massasaugas et en transmettant des messages d'intendance.	<b>100%</b>
<b>5) Couleuvre royale :</b> Mise en œuvre de la stratégie sur les espèces aquatiques envahissantes au PNPB, en y associant des activités de communication et de sensibilisation destinées aux publics cibles.	Impossibilité pour l'écrevisse à taches rouges de s'établir dans les lacs intérieurs du PNPB.	Un poste de lavage des bateaux a été installé dans le secteur du lac Cyprus, mais doit encore être intégré à l'accueil des visiteurs. Des affiches ont été installées au lac Cyprus et au lac Emmett.	<b>75%*</b>
<b>6) Toutes les plantes et tous les reptiles :</b> Mise en œuvre de mesures pour empêcher la circulation illégale dans le parc de véhicules en dehors des routes.	Réduction des incidences directes et indirectes de la circulation de véhicules en dehors des routes sur les espèces en péril.	Dix points d'accès à risque élevé dans le parc ont été bloqués pour empêcher les activités hors route illégales.	<b>100%*</b>
<b>7) Toutes les plantes :</b> Évaluation et atténuation des risques que présentent les plantes exotiques envahissantes adjacentes aux populations des cinq	Réduction des populations de plantes envahissantes adjacentes aux populations des espèces végétales en péril.	Les zones adjacentes aux plantes inscrites à la LEP ou sur les voies d'accès à celles-ci ont fait l'objet d'une surveillance annuelle. Tous les sites hautement prioritaires, y compris ceux adjacents aux plantes exotiques envahissantes, ont été traités pour les espèces envahissantes.	<b>100%*</b>

espèces végétales en péril du parc.			
<b>8) Chardon de Hill :</b> Mise en œuvre d'activités de gestion expérimentales afin de déterminer la façon dont le chardon de Hill réagit à un défrichage par le feu et par des moyens mécaniques.	Meilleure compréhension du rôle des perturbations dans le maintien des populations de chardons de Hill.	L'habitat convenable pour la gestion expérimentale est limité. Parcs Canada a collaboré avec le Gosling Research Institute of Plant Preservation (GRIPP) pour déterminer s'il convenait d'utiliser des technologies in vitro pour propager en masse le chardon de Hill et évaluer la survie des espèces sauvages transplantées. Un rapport a été préparé pour combler les lacunes en matière de connaissances sur les alvars, y compris l'utilisation du feu comme outil de gestion de la flore des alvars. Le travail de base est terminé et la prochaine étape consistera à mettre en œuvre des mesures de gestion.	50%*
<b>9) Potamot de Hill :</b> Élaboration et mise en œuvre d'une pratique de gestion exemplaire en matière d'élargissement et d'entretien des routes afin de limiter ou de prévenir les incidences sur le potamot de Hill.	Réduction des incidences sur le potamot de Hill.	Une ébauche de document est terminée et fait actuellement l'objet d'examen et d'approbations internes avant sa mise au point définitive.	75%
<b>10) Hyménoxys herbacé :</b> Collaboration avec l'Ontario Access Coalition afin de sensibiliser le public à la présence de l'hyménoxys herbacé dans le secteur de la passe à billes Halfway, notamment	Réduction des incidences directes de l'escalade de blocs du fait que les grimpeurs sont au courant de la présence de l'hyménoxys herbacé.	Des panneaux ont été fabriqués et installés pour réduire les incidences directes de l'escalade de blocs grâce à une meilleure sensibilisation de la communauté pratiquant l'escalade de rocher.	100%

en installant des panneaux de signalisation.			
<p><b>11) Monarque :</b> Lorsque c'est possible, gestion de l'asclépiade dans le cadre d'un programme de restauration écologique existant, par exemple en plantant cette espèce sur les sites en cours de restauration plutôt que de maintenir des zones d'herbacées non indigènes.</p>	Extension de l'habitat existant du monarque dans les deux parcs grâce à des plantations opportunistes.	Des asclépiades ont été plantées dans le cadre de plusieurs projets de restauration et d'aménagement paysager du PNPB, y compris ceux financés par le Programme d'investissement pour les infrastructures fédérales.	100%
<p><b>12) Toutes les espèces de chauves-souris :</b> A) Mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires pour l'entretien de l'infrastructure utilisée par les chauves-souris comme perchoirs et restriction de l'accès aux hibernacles de cette espèce.  B) Surveillance de la présence du syndrome du museau blanc dans les hibernacles de chauves-souris.</p>	Mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires relatives aux chauves-souris, élaboration et concrétisation de stratégies de collaboration avec les propriétaires privés pour restreindre l'accès aux hibernacles connus, et surveillance des hibernacles accessibles pour détecter la présence du syndrome du museau blanc.	<p>A) Des pratiques de gestion exemplaires ont été mises en œuvre pour la protection des chauves-souris individuelles et de leur habitat essentiel, y compris le maintien de l'infrastructure qu'elles utilisent. Une barrière a été installée dans l'un des trois hibernacles importants.</p> <p>B) Une étude sur la capture a été menée dans trois importants hibernacles connus pour surveiller le syndrome du museau blanc.</p>	75%
<p><b>13) Ours noir :</b> Collaboration avec des partenaires pour réduire la</p>	Réduction de la mortalité d'origine humaine liée à une meilleure	L'évaluation est fondée sur un certain nombre d'activités (p. ex. présentations, ateliers, articles, campagnes dans les médias sociaux)	100%

<p>mortalité des ours due aux humains en sensibilisant la communauté locale au caractère unique et à la vulnérabilité de cette population.</p>	<p>compréhension de l'importance de la conservation de la population de la péninsule Bruce.</p>	<p>réalisées pour sensibiliser la collectivité locale à la situation et à la vulnérabilité de la population d'ours noirs de la péninsule.</p> <p>Une stratégie de conservation de l'ours noir pour la péninsule Saugeen (Bruce) est en cours d'élaboration conjointement avec la Nation Ojibway de Saugeen.</p> <p>En 2020, les règlements en matière de chasse ont été modifiés dans la région (avec l'appui de Parcs Canada) afin de réduire la mortalité causée par la chasse.</p>	
<p><b>14) Toutes les espèces :</b> Mobilisation de la NOS dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre conjointes de méthodes permettant d'intégrer intelligemment les systèmes de connaissances autochtones avec les pratiques de gestion des espèces en péril dans le PNPB et le PMNFF.</p>	<p>Participation active de la NOS à la gestion des espèces en péril dans le PNPB et le PMNFF; intégration des connaissances autochtones.</p>	<p>Plusieurs projets en lien avec les espèces en péril ont été élaborés conjointement avec la NOS et ont fait appel à une approche à double perspective (Etuaptmumk en mi'kmaq) en utilisant les connaissances de la NOS et la science occidentale pour mieux comprendre et aborder les principales incertitudes.</p>	<p><b>100%</b></p>

Il serait avantageux de mettre en œuvre des mesures supplémentaires, déterminées dans le plan d'action, si les ressources sont rendues accessibles. Le tableau 2 décrit les mesures qui ont pu être amorcées dans le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five entre 2016 et 2021. Les mesures du plan d'action qui n'ont pas été amorcées seront prises en compte dans un plan d'action révisé.

**Tableau 2 : Progrès réalisés en vue de la mise en œuvre de mesures de rétablissement supplémentaires découlant de la création de partenariats ou de l'accessibilité d'autres ressources (les progrès sont influencés par le montant des fonds obtenus ou le soutien reçu; un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action).**

<b>Espèce et mesure</b>	<b>Résultats escomptés</b>	<b>Progrès réalisés vers l'achèvement</b>	<b>Progrès (% d'achèvement)</b>
<b>15) Potamot de Hill</b> Réalisation de relevés dans l'habitat convenable du PNPB pour rechercher de nouvelles populations.	Découverte de populations existantes au PNPB.	Des relevés effectués dans le PNPB pour reconfirmer les données de localisation historiques ont également permis de découvrir des populations de potamots de Hill auparavant inconnues.	<b>100%*</b>
<b>16) Platanthère blanchâtre de l'Est et chardon de Hill</b> Collecte de semences et envoi au Gosling Institute à des fins de conservation.	Conservation à long terme des semences de ces deux espèces.	Des semences ont été recueillies à partir des chardons de Hill et ont été micropropagées avec succès. On a recueilli des semences de deux espèces d'orchidées (cypripède jaune et cypripède tête-de-bélier) pour effectuer un essai de micropropagation avant de le faire avec la platanthère blanchâtre de l'Est, une espèce en voie de disparition.	<b>50%*</b>
<b>17) Monarque</b> Maintien de la station d'interprétation sans personnel	Sensibilisation accrue des visiteurs concernant la situation du monarque.	Des interprètes de la nature ont mis au point des activités de sensibilisation et de	<b>100%*</b>

(affichage avec des accessoires) présentant l'élevage de monarches vivants dans le centre d'accueil.		mobilisation du public pour faire connaître le monarque, y compris les menaces qui pèsent sur son habitat. Une station d'interprétation présente l'élevage et le marquage annuel de monarches vivants dans le centre d'accueil du parc.	
<b>18) Massasauga et autres espèces de serpents et de tortues</b> Lancement d'un programme utilisant les médias sociaux et des applications mobiles pour permettre aux visiteurs, au personnel et aux membres de la communauté locale de signaler facilement à l'APC des observations fortuites de ces espèces parfois cryptiques.	Augmentation du nombre d'observations fortuites et donc, diminution du nombre de déclencheurs de gestion.	Le lancement du projet iNaturalist, en 2018, a considérablement augmenté les observations fortuites dans le parc et dans son écosystème global.	100%
<b>20) Engoulement d'Amérique</b> A) Réalisation de relevés dans l'habitat convenable pour déterminer le statut de l'espèce dans le PNPB.  B) Réalisation de relevés dans l'habitat convenable pour déterminer le statut de l'espèce dans le PMNFF.	Détermination du statut de l'espèce dans le PNPB et le PMNFF.	A) Les évaluations ont été effectuées à l'aide de blocs enregistreurs automatisés dans les habitats convenables de l'engoulement dans le PNPB pendant la période de reproduction. Présence de l'engoulement confirmée.  B) Les évaluations ont été effectuées à l'aide de blocs enregistreurs automatisés aux îles Cove, Bears Rump,	100%  100%

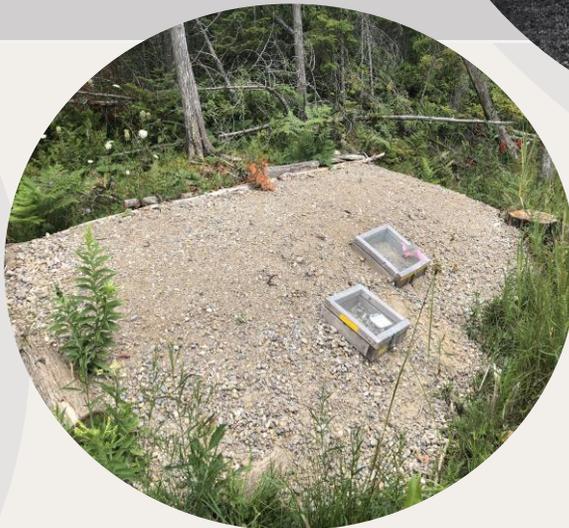
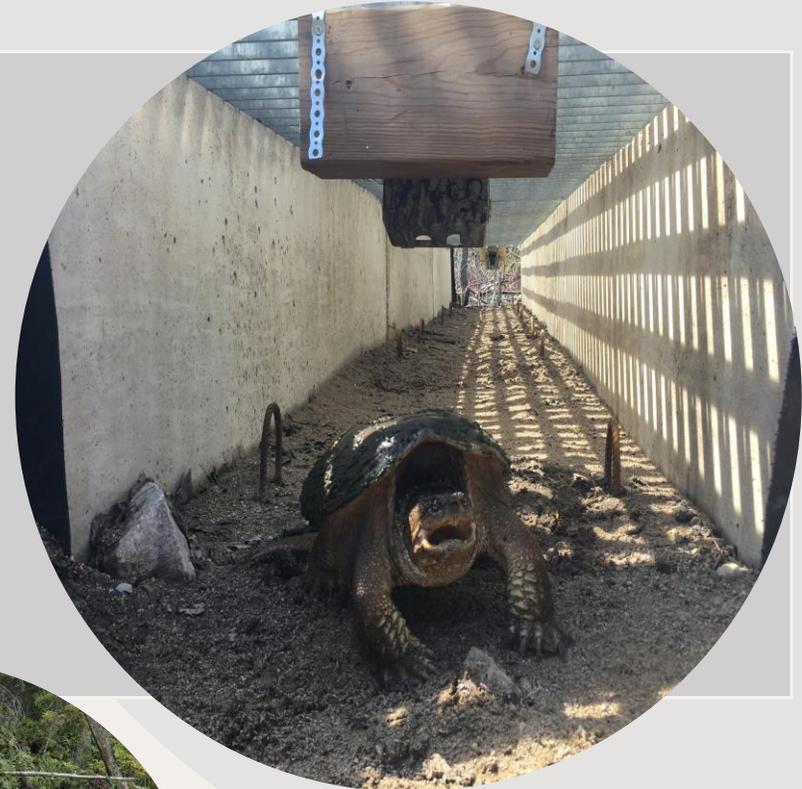
		Russell et Flowerpot pendant la saison de reproduction. Présence de l'engoulevent confirmée.	
<p><b>21) Engoulevent bois-pourri, cisco à mâchoires égales et chabot de profondeur</b></p> <p>A) Réalisation de relevés dans l'habitat convenable de l'engoulevent l'Engoulevent bois-pourri dans le PMNFF.</p> <p>B) Réalisation de relevés dans l'habitat convenable du cisco à mâchoires égales dans le PMNFF.</p> <p>C) Réalisation de relevés dans l'habitat convenable du chabot de profondeur dans le PMNFF.</p>	Détermination du statut de ces espèces dans le PMNFF.	<p>A) Les évaluations ont été effectuées à l'aide de blocs enregistreurs automatisés aux îles Cove, Bears Rump, Russell et Flowerpot pendant la saison de reproduction. Présence confirmée.</p> <p>B) Les relevés ont été effectués en partenariat avec la NOS, en 2019 et en 2020. Présence non confirmée dans le PMNFF ou dans l'écosystème global du parc.</p> <p>C) Les relevés ont confirmé l'espèce et sa présence, à diverses étapes de la vie (larvaire et adulte), dans le PMNFF et dans l'écosystème global du parc.</p>	<p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p>
<p><b>22) Rainette faux-grillon de l'Ouest</b></p> <p>Réalisation de relevés dans l'habitat convenable pour déterminer le statut de l'espèce dans le PNPB.</p>	Détermination de la présence de la rainette faux-grillon boréale, de la rainette faux-grillon de l'Ouest ou des deux dans le PNPB.	Relevés effectués dans huit emplacements selon les observations historiques de 2019. Présence non détectée dans le PNPB.	100%
<p><b>23) Toutes les tortues</b></p> <p>Repérage et protection des nids de tortues contre la prédation des</p>	Réduction de la prédation des œufs dans les nids de tortues.	La détermination et la protection des nids ont été effectuées dans le cadre du	100%

<p>œufs par des prédateurs favorisés par les activités humaines.</p>		<p>programme de science citoyenne Traqueurs de tortues, formé de bénévoles. Les nids de tortues serpentines et de tortues peintes du Centre sont protégés par une structure en caisson ou un incubateur s'ils sont à risque de perturbation.</p>	
<p><b>24) Toutes les tortues et tous les serpents</b> Participation à des activités communautaires de sensibilisation sur l'importance de la conservation de ces espèces</p>	<p>Réduction de la mortalité d'origine humaine des serpents et des tortues.</p>	<p>Les collectivités locales, y compris les deux collectivités de la Nation Ojibway de Saugeen, ont participé à des présentations, à des ateliers et à des campagnes dans les médias sociaux afin de sensibiliser le public à la conservation des reptiles et des amphibiens.</p>	<p>100%</p>

### 3. FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION

#### *En route vers le rétablissement*

Le projet En route vers le rétablissement a réussi à protéger des espèces en péril en rendant les routes plus sécuritaires pour la faune, en améliorant la connectivité des habitats et en sensibilisant les gens aux effets négatifs des routes sur les reptiles et les amphibiens. Un programme d'incubateur en laboratoire a été mis en œuvre et a permis, de 2017 à 2019, à plus de 500 tortues d'éclore et d'être ramenées en toute sécurité dans leurs milieux humides. Huit écopassages assortis de 2,2 km d'écoclôtures ont été installés dans des points chauds de mortalité routière, et six monticules de nidification ont été aménagés dans les aires de nidification des tortues le long des routes des parcs. Plus de 2 000 visiteurs ont participé à un programme d'interprétation aux donné à chaque deux semaines.





## *Cisco à mâchoires égales*

La Nation ojibway Ojibway de Saugeen, en partenariat avec Parcs Canada et l'Université Lakehead, a mené un projet de recherche communautaire sur les ciscos du lac Huron. L'objectif était de recueillir les connaissances sur le cisco de la part des pêcheurs de la NOS et d'utiliser ce savoir pour guider la surveillance, la recherche et la compréhension mutuelle. Bien qu'aucun cisco à mâchoires égales n'ait été trouvé et que de nombreuses questions subsistent au sujet des ciscos du lac Huron, le projet a mené à la découverte d'une nouvelle population de ciscos de lac, connue sous le nom de cisco à museau court de l'ouest de la péninsule Saugeen (Bruce). Cette découverte représente une nouvelle contribution à la science occidentale; toutefois, cette population de ciscos de lac est connue de la NOS depuis des temps immémoriaux.



## 4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux (propres aux parcs) en matière de population et de répartition présentés dans le plan d'action (tableau 3). Veuillez vous référer au plan d'action original pour connaître les objectifs nationaux en matière de population et de répartition (le cas échéant) ainsi que les renseignements généraux et l'approche générale du parc pour chaque espèce.

**Tableau 3 : Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition pour les espèces en péril du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five.**

<b>Espèce</b>	<b>Objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Surveillance des populations</b>	<b>Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition</b>	<b>Progrès (% achevés)</b>
Ours noir	Maintenir la population actuelle.	Protocole de marquage et de recapture aux fins d'échantillonnage d'ADN visant à fournir une estimation de la population tous les cinq ans.	La fréquence de l'analyse du marquage aux fins d'échantillonnage d'ADN a été remplacée par un cycle de trois ans. Un relevé a été effectué en 2018, mais celui de 2021 n'a pas été réalisé en raison des restrictions liées à la COVID-19 en milieu de travail. L'analyse des données de 2009 à 2018 est terminée et montre que la	0%

			<p>population d'ours à l'intérieur du parc a considérablement diminué et que la tendance est toujours à la baisse (par conséquent, la population actuelle n'a pas été maintenue et le pourcentage d'achèvement est de 0 %), tandis que la tendance dans l'ensemble de la péninsule Saugeen (Bruce) est incertaine. Les récents changements apportés aux règlements locaux en matière de chasse devraient réduire la mortalité causée par la chasse.</p>	
Iris lacustre	Maintenir un indice de zone d'occupation dans le parc de 25 km <sup>2</sup> .	Surveillance de la présence de l'iris lacustre dans les 25 cellules de 1 km × 1 km de la grille du Système national de référence cartographique (SNRC) rendant compte de sa répartition au PNPB au cours d'un cycle de cinq ans.	L'iris lacustre est présent dans des cellules de 1 km × 1 km de la grille du SNRC, principalement d'après des observations fortuites.	96%
Platanthère blanchâtre de l'Est	Maintenir la zone d'occupation dans le PNPB.	Recensement annuel complet de la population, tout en continuant l'établissement de corrélations avec les niveaux d'eau élevés afin d'optimiser le travail de relevé.	<p>Les relevés effectués de 2016 à 2019 ont confirmé que la zone d'occupation a été maintenue.</p> <p>Aucun relevé n'a été effectué en 2020 en raison des restrictions liées à la COVID-</p>	100%

			19 en milieu de travail. Même si elle n'a pas fait l'objet d'un relevé en 2020, la zone d'occupation peut être maintenue, mais elle dépend des fluctuations de niveau d'eau.	
Couleuvre mince	Maintenir l'occupation dans chacune des cellules de 2 km × 2 km de la grille du SNRC pour lesquelles on a récemment signalé la présence de l'espèce.	Surveiller le nombre à l'intérieur des cellules de la grille. Les données seront compilées au cours d'un cycle de cinq ans.	La couleuvre mince est présente dans 24 des 30 cellules de 2 km × 2 km de la grille du SNRC, principalement d'après des observations fortuites.	80%
Potamot de Hill	Maintenir les huit occurrences connues.	Surveillance de la présence du potamot de Hill à chacun des huit emplacements connus suivant un cycle de cinq ans.	Présence de potamots de Hill confirmée à chacun des huit emplacements.	100%
Chardon de Hill	Maintenir un indice de zone d'occupation dans le parc de 17 km <sup>2</sup> .	Visite de chacune des cellules d'un kilomètre de côté contenant des chardons de Hill au moins une fois tous les cinq ans pour confirmer l'occupation.	Occupation confirmée dans 12 des 17 cellules de 1 km × 1 km de la grille.	88%
Hyménoxys herbacé	Maintenir un indice de zone d'occupation dans le parc de 11 km <sup>2</sup> .	Visite de chacune des cellules d'un kilomètre de côté contenant des hyménoxys herbacés au moins une fois tous les cinq ans pour confirmer l'occupation.	Occupation confirmée dans 7 des 11 cellules de 1 km × 1 km de la grille.	81%

Massasauga	Maintenir l'occupation dans les 46 cellules de 2 km × 2 km de la grille du SNRC à l'intérieur des limites du PNPB et du PMNFF.	Surveiller le nombre à l'intérieur des cellules de la grille. Les données seront compilées selon un cycle de cinq ans pour les cellules de la grille à priorité élevée, moyenne et faible.	Occupation confirmée dans 44 des 46 cellules prioritaires de la grille.	95%
Couleuvre tachetée	Maintenir l'occupation dans chacune des cellules de 2 km × 2 km de la grille du SNRC pour lesquelles on a récemment signalé la présence de l'espèce.	Surveiller le nombre à l'intérieur des cellules de la grille. Les données seront compilées au cours d'un cycle de cinq ans.	Occupation confirmée dans 18 des 19 cellules de 2 km × 2 km de la grille.	94%
Monarque	Maintenir l'étendue de l'habitat convenable.	Mesure de l'étendue de l'habitat convenable suivant un cycle de cinq ans.	Deux des cinq régions ont maintenu un habitat convenable pour le monarque, tandis que les trois autres n'ont pas réussi à maintenir une population d'asclépiades.	40%
Couleuvre royale	Maintenir l'occupation dans chacun des bassins hydrographiques actuellement occupés.	Surveiller le nombre de couleuvres royales dans chaque bassin hydrographique. Les données seront compilées au cours d'un cycle de cinq ans.	Occupation de la couleuvre royale confirmée dans les deux bassins hydrographiques déterminés.	100%
Tortue serpentine	Maintenir l'occupation dans chacune des cellules de 2 km × 2 km de la grille du SNRC pour lesquelles on a récemment signalé la présence de l'espèce.	Surveiller le nombre à l'intérieur des cellules de la grille. Les données seront compilées au cours d'un cycle de cinq ans.	Occupation de la tortue serpentine maintenue dans chacune des 14 cellules de 2 km × 2 km de la grille.	100%

Arnoglosse plantain	Maintenir un indice de zone d'occupation dans le parc.	Visite de chacune des cellules d'un kilomètre de côté contenant des arnoglosses plantains au moins une fois tous les cinq ans pour confirmer l'occupation.	Occupation de l'arnoglosse plantain confirmée dans l'ensemble des 8 cellules de 1 km × 1 km de la grille.	100%
------------------------	--	--	--	------



## 5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Selon *la Loi sur les espèces en péril* (LEP), le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les répercussions socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Le Plan d'action visant des espèces multiples s'applique seulement aux terres et aux eaux protégées relevant de l'Agence Parcs Canada, qui font moins souvent l'objet de menaces (p. ex. activités industrielles) par rapport à d'autres endroits étant donné que les terres sont gérées de façon à préserver l'intégrité écologique et commémorative. Cette section ne comprend pas les répercussions socio-économiques découlant des activités permises existantes dans les endroits gérés par Parcs Canada, puisque ceux-ci ont été examinés dans le cadre d'autres processus (p. ex. évaluations des impacts). L'évaluation socio-économique a une portée limitée puisqu'elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action et concerne principalement les partenaires autochtones, les titulaires de baux et de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socio-économiques globales du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five (coûts et avantages) sont présentées ci-dessous.

### Costs

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action a été assumé par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Le coût total comprend les coûts salariaux supplémentaires, le matériel, l'équipement et la passation de marchés de

services professionnels pour les mesures décrites au tableau 3 (Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNPB et le PMNFF) ainsi qu'au tableau 4 (Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles). Par conséquent, la mise en œuvre de ce plan n'a entraîné aucun coût socio-économique important pour les partenaires, les intervenants ou les Premières Nations. Les mesures mentionnées au tableau 4 du Plan d'action visant des espèces multiples pourront être appuyées par des ressources ou des partenariats supplémentaires. En ce qui concerne la recherche et les relevés sur le cisco à mâchoires égales, la NOS a contribué au financement et à l'appui non financier par l'entremise de l'Unité d'évaluation des pêches de la Première Nation non cédée des Chippewas de Nawash.

La majorité des mesures proposées ont été prises en compte dans le cadre des activités de gestion opérationnelle du PNPB et le PMNFF, et l'établissement des priorités relatives à l'affectation des ressources n'a entraîné aucun coût supplémentaire pour le public.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du parc national de la Péninsule-Bruce et du parc marin national Fathom Five et, par conséquent, n'a imposé aucune restriction quant à l'utilisation des terres à l'extérieur de ces parcs nationaux. Il n'a donc entraîné aucun autre coût socio-économique pour le public. Toutefois, les activités des visiteurs sur les terres et les eaux du parc ont pu faire l'objet de restrictions mineures afin de protéger et de rétablir les espèces en péril. Les ordonnances du directeur ont servi à : 1) restreindre l'accès à l'habitat de dune, ce qui est important pour de nombreuses espèces en péril, dans le secteur Singing Sands; 2) restreindre l'utilisation d'appâts naturels dans les lacs intérieurs du PNPB; 3) protéger l'habitat essentiel des chauves-souris dans le PMNFF en empêchant les visiteurs de marcher en dehors des sentiers.

## Avantages

Les mesures décrites dans le plan d'action pour le PNPB et le PMNFF ont contribué à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement d'espèces menacées et en voie de disparition et contribué aussi à l'atteinte des objectifs de gestion d'espèces préoccupantes. Ces mesures ont aidé à préserver l'intégrité écologique et, pour les visiteurs et la population en général, à accroître les occasions de profiter des parcs et de la présence des espèces concernées. Le plan d'action renfermait des mesures qui apportent des avantages pour les Canadiens, notamment des répercussions positives sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à sa préservation.



Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et sur leur habitat. Ces mesures comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. restrictions à l'activité humaine dans les zones occupées par les espèces, combinées aux activités courantes de recherche et de surveillance) et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance du milieu (p. ex. signalisation, programmes destinés aux visiteurs et diffusion de faits saillants dans les médias sociaux et traditionnels). En collaboration avec des partenaires, le personnel a contribué à la sensibilisation aux populations de reptiles et d'amphibiens, aux habitats essentiels et aux problèmes de mortalité sur les routes. Des milliers d'observations d'espèces en péril ont été soumises à l'Ontario Reptile and Amphibian Atlas (ORAA) et au moyen d'iNaturalist par le personnel du parc, des bénévoles, des membres de la collectivité et la NOS.

Une étude sur la capture des chauves-souris a été menée dans trois importants hibernacles connus pour déterminer si le syndrome du museau blanc est présent et si la répartition et l'abondance des populations de chauves-souris ont changé depuis l'épidémie, et connaître les mesures qui sont nécessaires pour améliorer la protection de ces habitats essentiels; l'analyse est en suspens.

Le projet sur le cisco élaboré conjointement avec la NOS a suivi l'approche à double perspective afin de mieux comprendre et aborder les principales incertitudes dans la communauté de ciscos de profondeur du lac Huron et a mené à de nouvelles collaborations pour examiner le déclin du grand corégone (*dikameg*) dans le lac Huron.

Ces mesures ainsi que d'autres ont apporté des avantages généraux pour les Canadiens, notamment les effets positifs de la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité.

Les avantages économiques possibles du rétablissement des espèces en péril dans le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five sont difficiles à quantifier, car bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages sont des produits non marchands qu'il est difficile d'évaluer en termes financiers. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées des Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique.

La mise en œuvre du plan d'action s'est avérée bénéfique pour les visiteurs du parc et les résidents, et a offert des occasions uniques de collaboration entre la Nation ojibway Ojibway de Saugeen et Parcs Canada. Grâce aux activités d'interprétation, environ 65 000 visiteurs, jeunes et membres de la collectivité ont reçu des messages sur l'importance écologique et culturelle des espèces en péril dans les deux parcs. Voici certains des programmes les plus populaires axés sur les espèces en péril :

- présentation de massasaugas vivants;
- activité Excursion nocturne en forêt, qui permet aux visiteurs de voir des chauves-souris et d'en apprendre davantage à leur sujet;
- le festival annuel Orchid;
- le festival annuel Monarch.

Le programme En route vers le rétablissement et le Programme d'investissement pour les infrastructures fédérales ont permis d'installer six écopassages dans le parc, améliorant ainsi l'état des routes et assurant la protection des espèces en péril. On a lancé un programme de science citoyenne, Traqueurs de tortues, dans le cadre duquel plus de 50 bénévoles actifs protègent et surveillent les nids de tortues dans le parc et les environs. Les efforts de protection des nids de tortues ont été menés par du personnel de la Nation ojibway Ojibway de Saugeen (NOS) ainsi que par des membres de la communauté de la NOS de la Première Nation de Saugeen et de la Première Nation des Chippewas de Nawash. Des ateliers de construction de pondoirs boîte de protection pour nids de tortues ont eu lieu au sein de la Première Nation non cédée des Chippewas de Nawash et de la Première Nation de Saugeen, ainsi que dans le parc national de la Péninsule-Bruce. Des étudiants de la municipalité de Northern Bruce Peninsula et des communautés de la NOS ont participé à des ateliers avec l'équipe du programme En route vers le rétablissement et de l'organisme Ontario Turtle Conservation Centre.

## Résumé

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects sont principalement attribuables aux restrictions imposées aux visiteurs dans certains secteurs du parc. Parmi les avantages, mentionnons les effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces et des occasions supplémentaires de faire participer les visiteurs, les collectivités locales, les Premières Nations et les groupes autochtones.

